

(1)

(N^o 62.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1882.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VANDAM.

I

Demande du sieur Joseph DARMSTÄDTER.

MESSIEURS,

Le sieur Darmstädter, négociant, à Anvers, est né à Mannheim (Allemagne), le 13 décembre 1847. Il est venu, en Belgique, depuis le 14 juin 1871. Le pétitionnaire a obtenu la naturalisation ordinaire, le 9 janvier 1881, et réunit toutes les conditions requises par la loi du 16 août 1881, pour obtenir la grande naturalisation.

Les renseignements sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

II

Demande du sieur Jean-Baptiste BREUER.

MESSIEURS,

Le sieur Breuer, industriel, à Bousval (Brabant), est né à Saint-Vith (Prusse), le 1^{er} mars 1842; il a résidé en Belgique sans interruption, depuis le 8 novem-

bre 1859, et s'est fixé à Bousval, en 1871 ; le 20 décembre 1873, il a épousé une femme belge, M^{lle} Caroline Dubrucq, de Molenbeek-Saint-Jean.

Il produit un certificat constatant qu'il a reçu sa démission de la confédération des sujets prussiens, ce qui le dispense de justifier qu'il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Le pétitionnaire prend l'engagement de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports sur la conduite et la moralité du sieur Breuer sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

III

Demande du sieur Jules KOENIGSWERTHER.

MESSIEURS,

Le sieur Koenigswerther, négociant, à Saint-Josse-ten-Noode, est né à Francfort-sur-Mein, le 4 novembre 1843 ; il est arrivé en Belgique, le 29 janvier 1861, et a contracté mariage à Saint-Josse-ten-Noode, le 29 avril 1875, avec une femme belge ; il a déjà obtenu la naturalisation ordinaire et s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les renseignements sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. VANDAM.

IV

Demande du sieur Corneille-Auguste-Léopold JACOBY.

MESSIEURS,

Le sieur Jacoby, employé d'hôtel, à Ostende, est né à Trarbach (Prusse), le 14 septembre 1851. En 1871, il s'est fixé à Ostende. Il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement et produit un certificat constatant qu'il a perdu sa qualité de sujet prussien, ce qui le dispense de justifier d'avoir satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Les renseignements sur la conduite et la moralité du pétitionnaire sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. LUCQ.

V

Demande du sieur Jean-Guillaume-Marie Hubert DIRIS.

MESSIEURS,

Le sieur Diris, né à Urmond (Pays-Bas), le 3 janvier 1839, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis 1869, et est employé au chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.

Il est marié, père de famille et jouit d'une certaine aisance.

Les renseignements fournis sur sa conduite et sa moralité sont entièrement favorables.

Il a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission estime que sa demande doit être prise en considération.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.



VI

Demande de la demoiselle Anne-Marie HAMES.



MESSIEURS,

La demoiselle Hames, née à Schoenfels (grand-duché de Luxembourg), le 28 septembre 1839, et qui habite la Belgique depuis 1860, sollicite la naturalisation ordinaire.

Les renseignements fournis sur sa conduite et ses antécédents sont favorables.

Elle s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.

